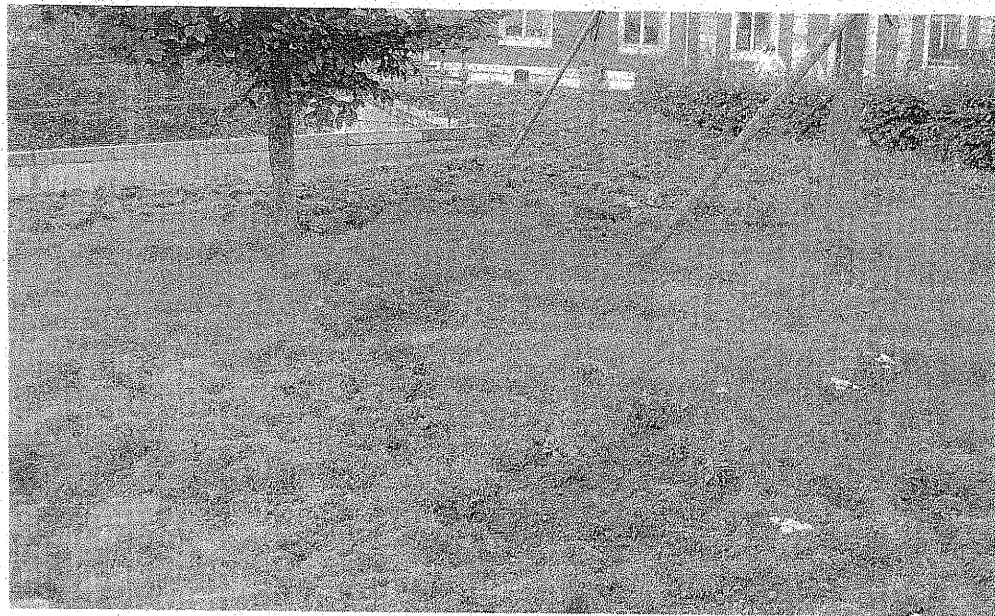


Des sangliers encombrants !

JH, 07/09/10



Au Val Saint-Lambert, les pelouses entourant le château sont toutes retournées par les sangliers...

SERAING

Les autorités souhaitent que des battues soient organisées au plus vite

CHASSE La ville de Seraing a adressé un courrier au DNF, le département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne. Il est, en effet, urgent que des battues soient organisées au plus vite sur le territoire sérésien.

La cible ? Encore et toujours les sangliers. *"Ils posent de sérieux problèmes de sécurité publique parce qu'ils se promènent dans les rues, à proximité des habitations"*, explique Mariel Papy, directrice de cabinet du bourgmestre, Alain Mathot.

"Nous avons listé une dizaine d'endroits où la présence de sangliers a été constatée et ce, du haut au bas de Seraing. Il n'y a que Jemeppe qui soit épargnée jusqu'à présent", ajoute-t-elle.

Au Val Saint-Lambert, par exemple, les pelouses entourant le château sont toutes retournées ! Mais voilà, la ville ne peut prendre, à elle seule, la décision d'organiser des battues

sur son territoire. Ceci relève de la responsabilité de la DNF.

À l'heure actuelle, on attend toujours une réponse. *"Sans accord, nous ne pouvons rien faire"*, souligne-t-elle.

De plus, on a répertorié les différents endroits où l'on sait que des habitants ont pris l'habitude de nourrir les sangliers. Ce qui est, bien sûr, une très mauvaise habitude puisque cela les incite d'autant plus à se diriger vers les zones habitées !

L'INCONSCIENCE DE certains va même, selon des témoins, jusqu'à les encourager à se faire photographier avec des sangliers !

"Des patrouilles de police circulent pour aller à la rencontre des habitants et leur dire qu'il est interdit de nourrir les sangliers. Après, nous passerons à une phase répressive", assure la directrice de cabinet.

Cette interdiction est clairement définie dans le règlement communal de police. Le non-respect de cette disposition est punissable d'une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à 250 € !

Jessica Defgnée